

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**

Adm N° 2022- 108

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la volonté de la commune de Moissac de poursuivre sa politique culturelle d'animation du patrimoine par le spectacle vivant à destination d'un public le plus large possible,**DECIDE****ARTICLE 1 - OBJET**

D'organiser un concert « Le Moyen Âge chante Noël » dans le cadre de la programmation du service patrimoine et des animations pour les festivités de Noël par la société SURMESURES PRODUCTIONS sise 357 Rue Jean Perrin – 59 500 DOUAI - DORIGNIES

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée du spectacle, soit le vendredi 16 décembre 2022 à l'Abbatiale Saint Pierre.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant de la prestation artistique s'élève à 1 819.91 € HT soit 1 920 € TTC.

ARTICLE 4 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 18 novembre 2022

 Le Maire,

Romain LOPEZ